

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre

Le sept novembre à 18 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal de la commune de **Magnac-Laval**

dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**,

à la Mairie, sous la **présidence de Monsieur GUIBERT Xavier, Maire**

Date de la **convocation** du Conseil Municipal : **30 octobre 2024**

Délibération n° 76/2024

OBJET :

TARIFS

COMMUNAUX 2025

PRESENTS : GUIBERT Xavier, MAURY André, BAMBAGINI Martine, GENTY Guillaume, BAQUET Isabelle, DAUGE Christine, MILVILLE Gérard, BARDEAU Amélie, FRANCOIS Vincent, FREULON Alexandra, DEBROCHE Christine, FRANCOIS Henri, SANTORO Bruno, MARTIN Francis, LALLEMENT Vincent

ABSENTS EXCUSES : PRELADE-ADNET Isabelle (pouvoir à Guillaume GENTY), JULIEN Christophe (pouvoir à Xavier GUIBERT), ADNET Philippe (pouvoir à Martine BAMBAGINI)

ABSENTE : Marjorie BARBOZA

Christine DAUGE a été élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2025 et précise que dans **le cadre de prêts de salle pour les résidences d'artistes, la commune met à disposition les locaux à titre gratuit (espace du rocher et/ou salle de spectacle), après avis du maire, à condition que la première représentation soit présentée à MAGNAC LAVAL.**

SALLE POLYVALENTE Espace du Rocher

Avenue François Mitterrand

Tarifs comprenant les frais de chauffage ou de climatisation.

Particuliers et associations extérieures

Tarif 1 jour (du samedi 8 h au dimanche 8 h ; dimanche 8 h au lundi 8 h)

Cuisine + bar + salle 100 m2	280 €
Cuisine + bar + salle 200 m2	330 €
Cuisine + bar + salle 300 m2	380 €
Caution	400 €

tarif 2 jours (du vendredi soir 16 h 30 au lundi matin 9 h)

Cuisine + bar + salle 100 m2	500 €
Cuisine + bar + salle 200 m2	550 €
Cuisine + bar + salle 300 m2	650 €
Caution	400 €

Journée supplémentaire

(vendredi à partir de midi **et** lundi jusqu'à midi) 100 €

½ journée supplémentaire

(vendredi à partir de midi **ou** lundi jusqu'à midi) 50 €

Associations de la commune :

Chaque association de la commune bénéficiera de deux locations gratuites par an.

Tarif 1 jour (du samedi 8 h au dimanche 8 h ; dimanche 8 h au lundi 8 h)

Propositions 2025

Cuisine + bar + salle 100 m2	180 €
Cuisine + bar + salle 200 m2	230 €

Cuisine + bar + salle 300 m2	280 €
Caution	400 €

Tarif 2 jours (du vendredi soir 16 h 30 au lundi matin 9 h)

Cuisine + bar + salle 100 m2	300 €
Cuisine + bar + salle 200 m2	350 €
Cuisine + bar + salle 300 m2	400 €
Caution	400 €

journée supplémentaire (vendredi à partir de midi et lundi jusqu'à midi)	100 €
½ journée supplémentaire (vendredi à partir de midi ou lundi jusqu'à midi)	50 €

Particuliers de la commune :

Tarif 1 jour (du samedi 8 h au dimanche 8 h ; dimanche 8 h au lundi 8 h)

Cuisine + bar + salle 100 m2	230 €
Cuisine + bar + salle 200 m2	280 €
Cuisine + bar + salle 300 m2	330 €
Caution	400 €

tarif 2 jours (du vendredi soir 16 h 30 au lundi matin 9 h)

Cuisine + bar + salle 100 m2	350 €
Cuisine + bar + salle 200 m2	400 €
Cuisine + bar + salle 300 m2	450 €
Caution	400 €

journée supplémentaire (vendredi à partir de midi et lundi jusqu'à midi)	100 €
½ journée supplémentaire (vendredi à partir de midi ou lundi jusqu'à midi)	50 €

Cérémonie d'obsèques civiles

Tarif par cérémonie :	90 €
-----------------------	------

En règle générale :

L'Espace du rocher ne sera pas loué à des fins commerciales

Le montant des locations et la fourniture d'une attestation d'assurance responsabilité civile seront exigés à la remise des clés.

Les utilisateurs s'engagent à déposer leurs verres, plastiques, cartons et papiers dans les écopoints et à partir du 1^{er} juillet 2025, les déchets résiduels dans le point d'apport volontaire qui seront mis à leur disposition sur le site à chaque location de la salle, une caution de 50 € sera demandée et restituée si la consigne Ecopoint a bien été respectée.

SALLE DE SPECTACLE Place de la République

La location de la salle de spectacle sera gratuite pour les associations de la commune

Désignation	Proposition 2025
Salle de Spectacle *	75 €
Salle de Spectacle * tarif hiver (du 15 octobre au 15 avril)	150 €

* La salle de spectacles ne sera pas louée aux particuliers

Caution dans tous les cas 100 € (caution inférieure au tarif de location)

Les cautions ne seront restituées qu'après, le cas échéant, règlement des dégradations.

LES SALLES DE REUNION

■ **Salle Maurice Lajoux* : prix par jour**

* ne peut pas être utilisée pour des vins d'honneur ou repas

- Associations et particuliers de Magnac-Laval : GRATUIT
GRATUIT

- Société commerçants ou entreprises de Magnac-Laval : GRATUIT
GRATUIT

- Société commerçants ou entreprises hors commune : 50,00 euros

■ **Bureau des Permanences** : 50.00 euros

■ Salle de réunion Maison des associations : Elle ne sera louée ni aux particuliers de la commune, ni aux particuliers ou associations extérieures à la commune.

GYMNASE

Il pourra être loué à titre exceptionnel, à condition qu'il y ait plus de 250 personnes, et que la demande soit faite suffisamment à l'avance pour permettre au conseil municipal d'apprécier le caractère exceptionnel de la manifestation

La location sera alors de 800 euros du 15 avril au 15 octobre,
de 1200 euros du 16 octobre au 14 avril.

Il pourra être également prêté à titre gracieux sur décision du conseil municipal pour des manifestations exceptionnelles.

- LOCATION DE MATERIEL

Abris : (5X8 BLANC)

■ Associations locales :

pour abri à poste fixe : gratuit ;

pour montage à un autre endroit : 2 employés à dispo + 4 bénévoles : 50 €/ abri

6 employés à dispo : 150 €/abri

■ Communes et associations extérieures ou commerçants du marché local

Mise à disposition des communes du territoire de la Communauté de Communes Haut Limousin en Marche et de leurs associations par le biais d'une convention. Ces abris seront mis à disposition moyennant une participation aux frais d'entretien fixés comme suit

1 abri	300 €
2 abris	500 €
3 abris	700 €
4 abris	950 €
5 abris	1200 €

Lorsque l'utilisateur sera une association, un chèque de dépôt de garantie de 1000 € par abri accompagnera la demande. Il sera restitué quand l'état de l'abri aura été vérifié.

Ils ne seront pas loués aux particuliers.

Abris métalliques (foire)

Associations locales : gratuits

Associations extérieures : 50 euros l'abri

Bâches :

■ Associations locales : gratuites

■ Associations extérieures : pas de location

Barrières métalliques :

- Associations locales et communes : **gratuites**

Tables anciennes et bancs

Gratuites pour les Associations locales et les particuliers

Les associations devront présenter une attestation d'assurance responsabilité civile

Tables pliantes et bancs

Pas de location aux particuliers extérieurs à la commune

- **1 table + 2 bancs :** associations de la commune : **gratuit**
particuliers de Magnac-Laval : 5 €
- **Table seule ou banc seul :** associations de la commune : **gratuit**
Particuliers de Magnac-Laval : 2 €

Caution : 30 € pour 1 table
10 € pour 2 bancs

La caution sera retenue en cas de non restitution, de casse et/ou de dégradation

Autre matériel :

Il fixe les tarifs suivants

Location matériel chauffeur non compris

Les consommables sont à la charge de l'emprunteur

Désignation	Tarif 2025
Tracto-pelle	80,00 euros de l'heure
Epareuse	80,00 euros de l'heure
Camion benne	50,00 euros de l'heure
Tracteur + remorque	50,00 euros de l'heure

Le matériel ne sera pas loué aux particuliers et les tarifs ci-dessus ne sont applicables que dans le cadre de prêts entre communes, ou de travaux effectués en régie par le personnel communal

Main-d'œuvre :

Désignation	Tarif environné 2025
Chauffeur	35,00 € de l'heure (charges comprises)
Autre main d'oeuvre	160,00 € par jour (charges comprises)

Le matériel ne se loue pas sans chauffeur

La souscription d'une responsabilité civile est également obligatoire

DROITS DE PLACE :

Le minimum à facturer est de 15 €

Pour le marché :

Tarif unique au passage 2 € le passage

Facturation au semestre

Pour la foire :

Tarif unique au passage 3 € le passage

Facturation à l'année

Pour les cirques et théâtres :

Forfait journalier 50 €

Caution (payable à l'installation) 200 €

Fêtes foraines gratuit

(étalages, stands loteries, manège de 30 à 100 m², manèges de plus de 100 m²) :

Stationnement en dehors des jours de foire et de marché, pour les camions-vente (autre qu'alimentaire)

Forfait 70 €

Stationnement uniquement sur le champ de foire

CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Tarifs 2025

45 euros le m² pour une concession de quinze ans

65 euros le m² pour une concession trentenaire

Columbarium : Case pour 15 ans : **360 €**

Case pour 30 ans : **550 €**

TAXES FUNERAIRES

Les tarifs pour occupation du caveau communal seront les suivants :

1,00 euro par jour les 30 premiers jours

2,00 euros par jour 2^{ème} mois

5,00 euros par jour à partir du 3^{ème} mois

3 – Redevance occupation privative du domaine public : terrasses des cafés et restaurants

(Le 16 juin 2022, le conseil municipal avait voté la gratuité pour la mise à disposition de terrasses pour les cafés et restaurants.

Cette mise à disposition **ne peut pas être gratuite**, il faut donc prévoir un tarif soit au m², soit un forfait.)

Participation symbolique de **3 € par m²** par an (avec un minimum de 15€ par an)

Fait et délibéré en mairie le jour mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme

Affiché le

Fait à Magnac-Laval, le 08 novembre 2024

Le Maire,

Xavier GUIBERT.

Accusé de réception en préfecture
087-218708907-20241108-762024-DE
Date de télétransmission : 08/11/2024
Date de réception préfecture : 08/11/2024